



Certificat de protection climatique

Pour Probst Group Holding SA

PROBST
MAVEG

Contribution volontaire à la protection du climat

Probst Group Holding SA promeut un développement durable en faveur de l'environnement et de la société. Elle acquiert des SWISS CHARTER Units (SCU) pour compenser les émissions de CO₂ qu'elle ne peut pas réduire par ses propres moyens. En acquérant des certificats CO₂, Probst Group Holding SA soutient le projet de recyclage de la fondation Fair Recycling au Brésil, contribuant ainsi à la protection du climat, à la réduction maximale des émissions de gaz à effet de serre et à l'atteinte plus rapide des objectifs nationaux et mondiaux de « net zéro » ainsi que de développement durable (ODD) de l'ONU.

Pour compenser l'impact de ses émissions directes et indirectes résiduelles en 2025, Probst Group Holding SA compense 729 tonnes de CO₂e.

Le projet soutenu par Probst Group Holding SA est vérifié par SWISS CHARTER. Avec ce certificat, Fair Recycling confirme que les réductions d'émissions ont effectivement eu lieu et que les certificats de protection climatique correspondants, appelés SWISS CHARTER Units (SCU), ont été retirés.

Zurich, 17.04.2025

Chantale Beolchi
Directrice générale

Nicole Wagner
Marketing

